**Résolution no 5**

**Unité et militantisme à l’échelle planétaire**

ATTENDU QUE l’accroissement des inégalités et une concentration de plus en plus grande de la richesse menacent la stabilité des institutions démocratiques et les droits de la personne des travailleuses et travailleurs à l’échelle de la planète;

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a mis en lumière les inégalités entre l’accès des pays pauvres et des pays riches aux vaccins et aux technologies salutaires, tout en démontrant notre dépendance aux chaînes d’approvisionnement mondiales;

ATTENDU QUE la menace des changements climatiques nécessite des mesures urgentes et efficaces si nous voulons réduire notre dépendance aux sources d’énergie à base de carbone;

ATTENDU QUE la domination par la Chine des principales chaînes d’approvisionnement, notamment dans les domaines de la construction navale, des minéraux critiques, des panneaux solaires, des piles et d’autres technologies essentielles, et sa répression des droits des travailleuses et travailleurs, y compris le travail forcé, pose un sérieux problème et une menace immédiate à notre sécurité économique et nationale;

ATTENDU QUE la guerre de la Russie contre l’Ukraine souligne également la menace que posent les gouvernements autoritaires et antidémocratiques pour les populations ouvrières et la démocratie;

ATTENDU QUE les responsables politiques et les milliardaires de l’extrême droite ont également cherché à diviser et à affaiblir le mouvement ouvrier et la démocratie aux États-Unis et au Canada;

ATTENDU que la mobilité des capitaux, exempte de réglementation ou de contrôle démocratique efficace, permet aux multinationales et aux riches investisseurs de tourner les travailleuses et travailleurs de différents pays les uns contre les autres;

ATTENDU QUE l’échec des partis politiques de nombreux pays industrialisés à éliminer les répercussions sur la classe ouvrière des accords « de libre-échange », du dumping de produits manufacturés, de la manipulation des devises et de la désindustrialisation a alimenté la montée de mouvements politiques d’extrême droite qui encouragent la haine et la discrimination fondées sur la race et la religion;

ATTENDU QUE les multinationales à la poursuite de profits plus importants continuent de faire baisser les salaires réels des travailleurs, d’affaiblir leur programme de soins de santé et de les menacer de confier leur travail en sous-traitance, alors même que le syndicat négocie de bonne foi et montre sa volonté de tenir compte de leurs demandes de souplesse et de réduction des coûts, lorsqu’elles sont justifiées;

ATTENDU QUE même les entreprises mondiales qui respectent habituellement les droits des travailleurs dans leurs propres pays violent de plus en plus ces droits dans les autres pays où elles exercent des activités;

ATTENDU QUE notre syndicat continue de promouvoir le mouvement ouvrier en s’engageant dans des activités politiques et de recrutement conjointement avec des familles ouvrières, des étudiants, de jeunes travailleurs, des environnementalistes, des communautés autochtones, immigrantes et de descendance africaine, des organismes de défense des droits des femmes et des militants bispirituels, lesbiens, gais, bisexuels, transgenres, queers, intersexes, asexuels et leurs alliés (2ELGBTQIA+), reconnaissant les personnes autochtones bispirituelles comme venant en premier), des groupes d’aînés; des défenseurs des droits religieux, civils et des droits de la personne; ainsi qu’avec des syndicalistes;

ATTENDU QUE la mondialisation dirigée par les entreprises ne peut être contrée que par un mouvement démocratique international favorisant la justice économique et sociale qui se bat pour de bons emplois, l’amélioration des salaires, des conditions de travail, des soins de santé, de la sécurité de la retraite et des droits de la personne, l’inclusion sociale et la protection de l’environnement;

ATTENDU QUE notre syndicat continue à syndiquer les non‑syndiqués au service des multinationales en Amérique du Nord et à renforcer la capacité de coordonner les négociations au sein des entreprises et des industries;

ATTENDU QUE les campagnes de solidarité mondiale menées depuis le congrès de 2022 ont procuré de l’aide concrète aux membres du Syndicat des Métallos et à nos partenaires mondiaux pour le recrutement et la négociation lors des conflits avec Americas Gold & Silver, ArcelorMittal, Bridgestone/Firestone, Caterpillar, Constellium, Dow Dupont, DS Smith, Fenner Dunlop, Goodyear, Grupo Mexico/Asarco, Hecla, HCL, Kumho, Lafarge, Liberty Steel, National Grid, Newmont, NFI Group, NLMK, Owens-Illinois, Rio Tinto, Securitas, Sibanye Stillwater, Sofidel, Tecnocap, Telus, Vale et 3M;

ATTENDU QUE notre syndicat appuie le travail des syndicats mondiaux, dont celui du syndicat mondial IndustriALL, du syndicat international des travailleurs du bois et du bâtiment (BWI) et du syndicat mondial UNI pour établir des réseaux de syndicats efficaces au sein des multinationales dans le but d’échanger de l’information sur les conditions de travail et de se préparer en vue de négociations coordonnées;

ATTENDU QUE IndustriALL et UNI jouent un rôle clé dans le maintien de l’Accord sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh, une entente contraignante signée en 2013 par plus de 170 entreprises mondiales du secteur du vêtement et qui a subséquemment été renégociée;

ATTENDU QUE notre syndicat est solidaire des travailleuses du vêtement au Bangladesh, en dirigeant des initiatives permanentes visant à sensibiliser davantage les consommateurs canadiens et à exercer plus de pressions sur les entreprises canadiennes qui profitent de cette main-d’œuvre; en outre, en novembre 2022, il a déposé une plainte auprès de l’Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises contre Canadian Tire et sa filiale Mark’s/L’Équipeur pour avoir violé les droits de la personne des travailleuses et travailleurs de sa chaîne d’approvisionnement en ne leur versant pas un salaire minimum vital;

ATTENDU QUE le Syndicat des Métallos a célébré l’élection du chef du Parti des travailleurs, Luiz Inácio Lula da Silva, comme une victoire pour la démocratie brésilienne et qu’il se range fièrement du côté des syndicats et des défenseurs des droits de la personne, de l’égalité raciale et de la justice environnementale au Brésil;

ATTENDU QUE notre syndicat maintient des alliances stratégiques avec des syndicats dans le monde entier, y compris le syndicat des travailleurs australiens (AWU) et le syndicat des travailleurs des mines et de l’énergie (MEU) de l’Australie; la centrale des travailleurs unis (CUT) et la confédération nationale des métallurgistes (CNM/CUT) au Brésil; le syndicat industriel des métallurgistes (IG Metall) en Allemagne; le front authentique des travailleurs (FAT) et le syndicat national des travailleurs des mines, de la métallurgie, de l’acier et des secteurs connexes de la République du Mexique (Los Mineros) au Mexique;

ATTENDU QUE le Syndicat des Métallos est solidaire des acteurs et des groupes ouvriers de la société civile argentine qui se mobilisent afin de s’opposer aux mesures d’austérité radicales du gouvernement de l’extrême droite de Javier Milei, comme le retrait du financement à l’éducation publique ainsi que les compressions dans les domaines de la santé, des pensions et d’autres dépenses indispensables relatives aux programmes sociaux;

ATTENDU QUE le Syndicat des Métallos condamne les attaques du Hamas du 7 octobre et appelle à un cessez-le-feu négocié à Gaza, incluant la libération immédiate de tous les otages et la fourniture d'abris, de nourriture, de médicaments et d'autres formes d'aide humanitaire dont les Gazaouis ont désespérément besoin, et réaffirme son soutien à une solution à deux États pour une paix et une sécurité à long terme;

ATTENDU QUE le Syndicat des Métallos a offert de la formation et du soutien dans les domaines de la santé et de la sécurité, de la négociation collective, de la mobilisation des membres, du recrutement et de l’habilitation des femmes dans le cadre du programme des Femmes d’acier afin d’appuyer la croissance du mouvement syndical libérien dans les secteurs du caoutchouc, des mines et des forêts, où nous avons des industries et des employeurs communs; cet appui a mené à la négociation de conventions collectives qui ont renforcé les protections en santé et en sécurité, et contribué à prévenir le travail des enfants;

ATTENDU QUE nous nous souvenons du leadership d’avant-garde dont a fait preuve notre ancien président international Lynn R. Williams dans l’établissement d’un lien entre les droits des travailleurs et les accords commerciaux, en insistant sur le fait que la suppression par les gouvernements des droits de la population ouvrière « constitue non seulement une privation sociale pour la main-d’œuvre concernée, mais aussi un désavantage économique pour les travailleuses et travailleurs américains »;

 ATTENDU QUE le Syndicat des Métallos, en collaboration avec des syndicats démocratiques au Mexique, s’est opposé à l’ALENA depuis sa création, parce que l’accord promouvait une stratégie d’intégration économique élaborée par les entreprises entraînant des répercussions désastreuses sur les emplois et les salaires, les droits des travailleurs et l’environnement;

ATTENDU QUE, depuis l’élection de Napoleón Gómez Urrutia, président et secrétaire général du syndicat des travailleuses et travailleurs des mines, de la métallurgie, de l’acier et de secteurs connexes de la République mexicaine (Los Mineros), au sénat mexicain en 2018, et depuis son retour au Mexique d’un exil forcé, le Syndicat des Métallos a continué à renforcer son alliance avec Los Mineros afin d’établir une solidarité internationale en Amérique du Nord, en s’appuyant sur la réforme des lois mexicaines sur le travail et l’application des mécanismes de l’ACEUM;

ATTENDU QUE le Syndicat des Métallos s’est battu pour des changements fondamentaux à l’Accord Canada–États-Unis–Mexique et les a obtenus, notamment l’inclusion de son mécanisme d’intervention rapide qui prévoit des sanctions visant précisément les installations d’entreprises qui violent les droits de la main-d'œuvre, et qui permet maintenant aux travailleuses et travailleurs de la fabrication au Mexique de créer des syndicats démocratiques, d’obtenir des conventions collectives et de commencer à réduire la disparité salariale entre la main-d’œuvre du Mexique et celle dans le reste de l’Amérique du Nord;

ATTENDU QUE le Syndicat des Métallos a travaillé en étroite collaboration avec des syndicats mexicains dans le but de porter plainte en vertu du mécanisme d’intervention rapide contre des entreprises, incluant Caterpillar, Contitech, Fujikura, Goodyear, Grupo Mexico, Grupo Peñoles, Orla Mining, Pirelli, Saint-Gobain et 3M, ce qui a donné lieu à l’établissement de syndicats démocratiques, à la négociation de conventions collectives et à d’importantes hausses salariales pour quelque 60 000 travailleuses et travailleurs;

ATTENDU QUE les dispositions sur les droits dans le domaine du travail dans les accords de libre‑échange des États-Unis et du Canada avec l’Amérique centrale, la Colombie, l’Équateur, le Pérou, la Corée et l’Union européenne n’abordent aucunement les violations des droits fondamentaux de la population ouvrière;

ATTENDU QUE nous demandons que tous les accords commerciaux comprennent des droits pleinement exécutoires en matière de travail et d’environnement qui se fondent sur la norme de l’ACEUM, qu’ils éliminent les dispositions antidémocratiques du Règlement des différends entre investisseurs et États, qu’ils créent des règles exécutoires contre la manipulation des devises, qu’ils renforcent les règles d’origine et qu’ils protègent les politiques d’achat préférentiel aux États-Unis et au Canada;

ATTENDU QUE nous demandons le renforcement des chaînes d’approvisionnement cruciales en Amérique du Nord par une application intensifiée des dispositions sur les droits antidumping et les droits compensateurs, un examen rigoureux des investissements de la Chine et d’autres pays étrangers dans des matériaux et des technologies essentiels pouvant menacer la sécurité nationale, ainsi que des investissements massifs afin de développer l’autonomie dans des secteurs clés;

ATTENDU QUE les Métallos au Canada ont joué un rôle clé dans le Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE), en exhortant le gouvernement fédéral à adopter des lois impératives sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d’environnement qui forceraient les entreprises canadiennes à cerner les violations des droits de la personne, les violations des droits des travailleuses et travailleurs, et la destruction de l’environnement au sein de leurs exploitations mondiales, à y remédier et à les prévenir, et en maintenant ses pressions sur le gouvernement afin qu’il donne à l’Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises les pouvoirs dont il a besoin pour enquêter de manière indépendante sur les allégations d’abus de la part des entreprises canadiennes;

ATTENDU QUE les Métallos canadiens, par l’entremise du Fonds humanitaire des Métallos, ont joué un rôle déterminant dans l’établissement d’alliances et de réseaux internationaux comme stratégie pour renforcer le pouvoir de la population ouvrière en favorisant la collaboration et les échanges d'information entre les travailleuses et travailleurs au service de mêmes multinationales, comme Rio Tinto, Newmont et Telus, renforçant les efforts des mouvements ouvriers et sociaux des pays en développement pour défendre les droits de la personne;

ATTENDU QUE le Centre de solidarité de la FAT-COI a assuré un soutien vital aux efforts du Syndicat des Métallos et des syndicats mondiaux pour établir des partenariats avec des syndicats dans de nombreux pays en développement en vue de défendre les droits fondamentaux de la main-d'œuvre et les droits fondamentaux de la personne.

PAR CONSÉQUENT, QU’IL SOIT RÉSOLU QUE :

1. Notre syndicat poursuivra sa lutte pour accroître la solidarité internationale entre les travailleuses et travailleurs et leurs syndicats en vue de s’opposer aux gouvernements de la droite et aux entreprises, et d’assurer la justice sociale et économique et un environnement durable à tous.
2. Nous continuerons notre travail visant à établir, dans tous nos secteurs, des alliances mondiales mutuellement bénéfiques avec des partenaires syndicaux importants qui sont également résolus à renforcer le pouvoir des travailleurs afin qu’ils s’opposent aux multinationales en menant des campagnes mondiales de recrutement, de négociation et d’action politique.
3. Au pays et à l’étranger, notre syndicat continuera d’établir des coalitions avec des militants, y compris des familles ouvrières, des étudiants et des jeunes au travail, des environnementalistes, des communautés autochtones, immigrantes et de descendance africaine, des organismes de défense des droits des femmes, des militants 2ELGBTQIA+, des groupes de citoyens âgés, des groupes universitaires; des défenseurs des droits religieux, des droits civils et des droits de la personne, ainsi que des syndicalistes, afin d’exiger le respect des droits fondamentaux de la personne et de la démocratie.
4. Nous établirons des alliances afin de veiller à ce que tous les accords commerciaux et la structure de l’économie mondiale comprennent des normes fondamentales du travail ayant force exécutoire. Ces normes doivent inclure le droit de se syndiquer ou de se joindre à un syndicat sans risque de représailles, le droit de négocier collectivement et de faire la grève sans menace de remplacement, l’interdiction du travail forcé ou du travail des enfants ainsi que des normes relatives au salaire minimum, aux heures de travail et à la santé et à la sécurité au travail. Grâce à nos alliances mondiales, nous nous efforcerons de veiller à ce que les institutions du mouvement syndical mondial participent activement à la lutte contre les accords de commerce et d’investissement inéquitables et antidémocratiques.
5. Nous continuerons de développer des stratégies pratiques pour faire participer nos membres aux activités transnationales de recrutement, de négociation et de solidarité, et nous les sensibiliserons aux façons dont les violations des droits des travailleurs et l’affaiblissement des niveaux de vie qui ont cours dans d’autres pays se répercutent négativement sur nos lieux de travail et nos milieux.
6. Nous nous opposerons à tous les efforts d’affaiblir les organisations, comme le Centre de solidarité, qui cherchent à élargir et à renforcer le pouvoir de la population ouvrière et les droits de la personne à l’échelle mondiale, et de mettre fin à leur financement.